



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL JEUNES

LE FORUM

La Garnache

2026/2028



Ifac | Institut de formation, d'animation et de conseil

Ifac Ouest, Le Solilab, 8 rue Saint Domingue, 44200 NANTES

Association reconnue d'intérêt général à vocation éducative, sociale et territoriale.

www.ifac.asso.fr

SOMMAIRE

Introduction

L'IFAC en quelques mots

Le projet associatif

Le projet éducatif

Le projet pédagogique

- 1- Le contexte
- 2- Public accueilli
- 3- Objectifs pédagogiques

Le projet de fonctionnement

- 1- La vie quotidienne
- 2- Les activités et les actions
- 3- Le relationnel

Conclusion

Introduction

Ce projet pédagogique a été conçu sur la base du projet éducatif général de l'ifac et prend en compte les orientations éducatives de La Garnache. Il tend à répondre aux objectifs éducatifs explicités ci-après. Ce projet pédagogique s'inscrit bien évidemment dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ce projet a été élaboré par Loïc Pichaud, coordinateur de territoire Jeunesse et Matthys Sautier, animateur jeunesse, promeneur du net et informateur jeunesse. Il s'appuie sur les échanges et les retours des différents acteurs qui ont pu intervenir sur cet accueil jeunes : animateurs vacataires, intervenants extérieurs... Mais il s'appuie également sur les échanges et les retours des jeunes qui fréquentent ce lieu afin qu'ils s'intègrent parfaitement dans le projet et qu'ils s'approprient le lieu qui est le leur. Cette démarche permet d'assurer la mise en place d'actions cohérentes en adéquation avec les objectifs du projet.

L'IFAC en quelques mots

L'ifac est une association d'Education Populaire, créée en 1975, chargée de la gestion des équipements enfance et jeunesse de la commune de la Garnache depuis 2016. En partenariat avec la commune, l'équipe en place met tout en œuvre pour diversifier les propositions pour répondre aux attentes des habitants de la commune.

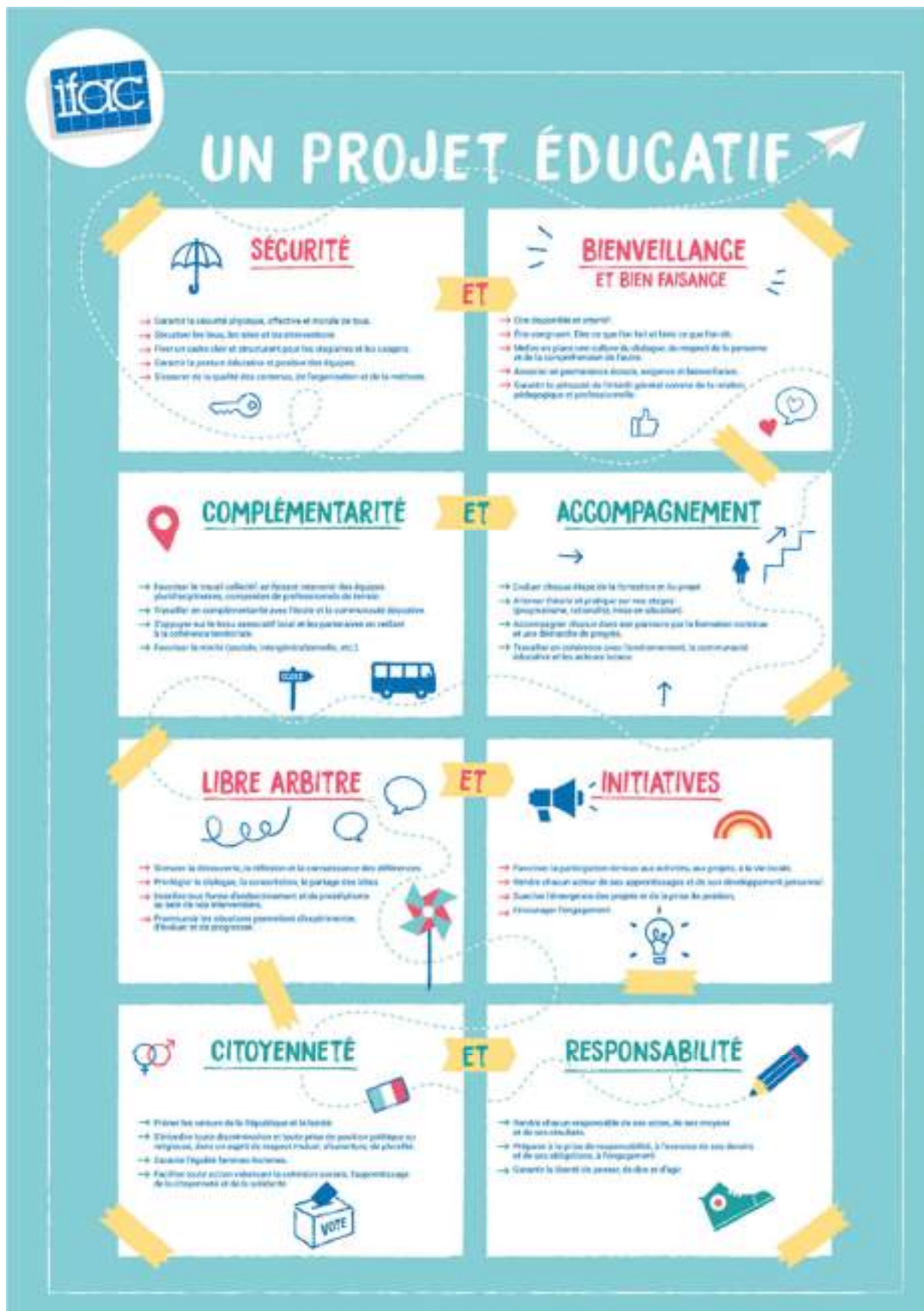
L'évolution du service enfance jeunesse s'appuie sur notre projet associatif basé sur nos valeurs, et reprends les points du projet éducatif notamment en termes d'accompagnement et de citoyenneté

L'ifac aborde sa mission éducative avec la vocation d'appréhender tout individu dans sa globalité et de l'accompagner dans sa trajectoire personnelle. En ce sens, l'ifac considère que le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale mais un moment au cours duquel l'enfant et le jeune se développent et expriment autrement leurs talents, leurs incertitudes, leurs connaissances, leurs doutes...

Le projet associatif (synthèse)



Le projet éducatif (synthèse)



Le projet pédagogique

4- Le contexte

Les objectifs de l'ifac et de la collectivité sont d'apporter une réponse aux attentes des familles vivant sur le territoire. A ce titre, la commune de La Garnache a choisi, en 2016, de confier la gestion des structures enfance et jeunesse dans le cadre d'une convention. Cette prestation concerne dans le cas présent la structure d'accueil jeunes « le forum » accueillant les jeunes âgés de 11 à 17 ans.



La commune de La Garnache qui comprend 5660 habitants (source : [La Garnache Population, 5 660 habitants en 2025 Ville-data.com](https://ville-data.com).) est située au nord-ouest de la Vendée sur l'intercommunalité « Challans-Gois Communauté ». Son attrait et sa proximité de Challans lui permet d'être la seconde commune de l'intercommunalité en termes de nombre d'habitants.

5- Public accueilli

Tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant sur la commune de la Garnache et des communes à proximité.

6- Objectifs pédagogiques

Objectif pédagogique n°1 :

Offrir aux jeunes de 11 à 17 ans, un lieu d'accueil et d'écoute en proposant des moments de loisirs, de découvertes et de détente

Objectifs opérationnels

Proposer un lieu convivial, attractif, identifié, à l'image des jeunes qui le fréquente et favorisant la mixité des tranches d'âge	Résultats attendus	- <i>Obtenir un lieu accueillant , aménager pour et par les jeunes.</i> - <i>L'accueil jeunes est identifié par l'ensemble de la population</i> - <i>Le lieu est régulièrement fréquenté, sur l'ensemble des temps d'ouverture</i>
	Indicateurs	- <i>Les jeunes ont-ils participé à l'aménagement du lieu ?</i> - <i>Les espaces sont-ils bien identifiés par les jeunes ?</i> - <i>Les jeunes se sont-ils appropriés les activités ?</i> - <i>Les jeunes ont-ils choisi leur musique ?</i> - <i>Les jeunes sont présents sur tous les temps d'ouverture</i>
	Outils	- <i>L'ameublement et participation des jeunes et des animateurs pour un nouvel aménagement.</i> - <i>Affiche et support de communication</i> - <i>Ambiance musicale, propositions d'activités</i> - <i>listing de fréquentation</i>
Permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités (sportives, culturelles, citoyennes, festives, artistiques et numériques)	Résultats attendus	- <i>Les jeunes découvre de nouvelles activités</i> - <i>Les jeunes sont en demande de nouvelles activités</i>
	Indicateurs	- <i>Les jeunes connaissent-ils l'activité mise en place par l'animateur ?</i> - <i>Les jeunes participent-ils aux activités qu'ils ne connaissent pas ?</i> - <i>Le nombre d'activités différentes proposées par l'animateur ? (sportives, culturelles, citoyennes, festives, artistiques et numériques)</i>
	Outils	- <i>inscription des jeunes</i> - <i>participation des jeunes</i> - <i>planning d'activités variées</i>

Objectif pédagogique n°2 :

Donner la possibilité à chaque jeunes de s'épanouir tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne et responsable

Objectifs opérationnels

Amener les jeunes à être acteurs de leurs activités, leurs loisirs et dans la construction de leurs séjours

Résultats attendus

- *Les jeunes ont mis en place des activités en autonomie*
- *Les jeunes ont proposés des activités et des sorties*
- *Les jeunes ont rechercher des hébergement et des activités pour l'organisation de leur séjour*
- *Mettre en place des actions sur lesquelles les jeunes sont en autonomie*

Indicateurs

- *Le nombre d'activités mises en place par les jeunes en autonomie*
- *Le nombre d'activités proposées par les jeunes*
- *Le nombre de jeunes investis dans la construction de leur séjour*
- *Chaque jeunes a été responsable au moins une fois lors d'une action menée par l'accueil jeunes*

outils

- *jeux et matériels mis à disposition des jeunes*
- *Action réalisée (autofinancement, communication...)*
- *Réunions de préparation*
- *Fiches d'inscription*

Objectif pédagogique n°2 :

Donner la possibilité à chaque jeunes de s'épanouir tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne et responsable

Accompagner les jeunes dans leur construction citoyenne et favoriser le vivre ensemble dans une démarche éco-responsable	Résultats attendus	- Les jeunes ont participé à l'élaboration des règles de vie et les respectent - Les jeunes participe au rangement et au ménage de façon régulière - Les jeunes respectent le tri sélectif
	Indicateurs	- Les jeunes ont-ils respecté les règles de vie ? Respect, rangement, propreté - Les jeunes sont attentif à la propreté des lieu - les jeunes rangent les jeux qu'ils ont empruntés
	outils	- Réunion de construction des règles de vie - Règles de vie - Constats sur les comportements actuels - identification des règles de tri - identification du niveau de propreté attendu
Favoriser l'ouverture et développer les échanges entre les jeunes et avec d'autres structures du territoire	Résultats attendus	- Les jeunes ont rencontré d'autres jeunes des différentes structures du territoire - Les jeunes ont découvert d'autres structures (lieux) - Les jeunes ont rencontré d'autres jeunes lors d'événements communs
	Indicateurs	- Nombre de structure rencontré - Nombre de rencontres avec les autres structures
	outils	- Réseau jeunesse IFAC - Réseau jeunesse CCCG

Objectif pédagogique n°3 :

Favoriser l'autonomie des jeunes en leur proposant des ressources et des informations concernant leur vie au quotidien et leur approche du numérique

Objectifs opérationnels

Assurer une démarche de prévention et d'éducation à la santé	Résultats attendus	- <i>Mener des actions de prévention et d'éducation à la santé au sein de l'accueil jeunes</i> - <i>Mener des actions de prévention et d'éducation à la santé "hors les murs"</i>
	Indicateurs	- <i>Nombre d'actions menées au sein de l'accueil jeunes - -</i> - <i>Nombre d'actions hors les murs (ets scolaires)</i>
	outils	- <i>outils de communication/ préventions</i> - <i>séance outils IREPS</i> - <i>doc IJ</i> - <i>Campagne IFAC</i>
Améliorer l'accès à l'information liés aux problématiques des jeunes	Résultats attendus	- <i>Proposer des focus "Info Jeunes" sur des thématiques particulières</i> - <i>Aménager un espace de ressources</i> - <i>Être présent sur les réseaux sociaux via les profils PDN</i>
	Indicateurs	- <i>Nombre d'actions mises en place</i> - <i>Nombre de jeunes accueilli sur l'IJ</i> - <i>Nombre de jeunes capté sur les reseaux</i>
	outils	- <i>IJ STATS</i> - <i>IJ / RIJ</i> - <i>Campagne IFAC</i> - <i>PDN</i>
Assurer une démarche de prévention et d'éducation au numérique	Résultats attendus	- <i>Diminuer le temps d'écran sur les temps d'accueil</i> - <i>Favoriser les temps collectifs lorsque l'on utilise l'outil numérique</i> - <i>Proposer un temps de sensibilisation sur les comportement à risque sur le numérique</i>
	Indicateurs	- <i>Nombre de temps proposant sans écrans</i> - <i>Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés sur l'accueil jeunes</i>
	outils	- <i>Les réseaux sociaux</i> - <i>Outils numériques</i> - <i>PDN</i> - <i>les activités alternatives</i>

Le projet de fonctionnement

Le projet de fonctionnement permet d'inscrire les objectifs pédagogiques dans un cadre. Il permet également de préciser les détails du quotidien en fonction des contraintes structurelles.

1 - La vie quotidienne

Conditions d'inscription

Pour participer aux actions de l'accueil jeunes, chaque jeune devra avoir mis à jour son dossier d'inscription et avoir pris connaissance de la charte de vie, où apparaissent les droits et les devoirs de chacun.

- Fiche d'inscription (renseignements et sanitaire) dûment remplie et signée
- Cotisation annuelle de 10€

L'inscription est valable pour l'année civile en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Horaires d'ouverture : 11/14 ans

Périodes scolaires :

Mercredi : 14h00 à 19h00

Samedi : 14h00 à 19h00

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : 14h00 à 19h00

Horaires d'ouverture : 15/17 ans

Périodes scolaires :

Vendredi : 18h30 à 22h30

Samedi : 14h00 à 19h00

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : 14h00 à 19h00

(Ces horaires peuvent être modifiées en fonction des activités proposées)



Accueil

Le moment d'accueil est un moment convivial d'échanges, de rencontres pour les jeunes entre eux et/ou avec l'animateur.

Il sera articulé autour de différentes priorités selon les besoins du public, des moments de la journée et de l'arrivée échelonnée des jeunes :

- l'échange et la discussion
- la transmission d'informations (de la part du jeune et/ou de l'animateur)
- le matériel librement accessible

L'animateur accompagné des jeunes aura pris soin d'aménager l'espace afin que chacun puisse évoluer de la manière la plus autonome et la plus agréable possible avec différents repères (jeux, tables libres, affichages, panneaux d'informations, décoration, ambiance musicale...).

Le temps d'accueil pourra lui permettre de mesurer l'ambiance du jour et les humeurs de chacun, et de s'adapter au public. Sa présence doit être active au sein du groupe selon les besoins, à travers sa participation aux jeux ou à travers des propositions d'activités qu'il aura mises en place.

Transfert de responsabilité

L'accueil des jeunes au sein de la structure se fait en **libre accès**. Lorsque le jeune est au sein de la structure il est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation. **Lorsqu'il quitte la structure, le jeune est alors sous l'entière responsabilité de son responsable légale.** Cette notion de transfert de responsabilité est particulièrement importante et elle est présentée clairement lors de l'inscription aux parents qui en signant la fiche d'inscription valident ce système de fonctionnement.

Rangement et gestion du matériel

Les jeunes doivent s'impliquer dans la gestion de leur Espace. De ce fait, ils peuvent avoir accès au matériel mis à leur disposition dans la mesure où celui-ci sera rangé en fin d'activité. Ce matériel est donc sous la responsabilité du jeune le temps de l'activité. Ce climat de confiance établi entre animateur et jeunes pourra évoluer en fonction du comportement des jeunes et du respect du matériel utilisé.

L'hygiène

L'hygiène et plus particulièrement l'entretien et la propreté du lieu est l'affaire de tous, et ce dans le respect de l'environnement et des protocoles sanitaires en vigueur. L'objectif est de tendre vers la prise en charge par les jeunes de l'entretien de leur espace et de ses environs.

L'animateur définit l'organisation du ménage des locaux avec les jeunes, garant de l'alternance et de la participation de tous (y compris lui-même).



Il participera, sensibilisera et mettra à disposition le nécessaire au tri sélectif des déchets mis en place sur la commune et dans le département de la Vendée.

Tabac, alcool et stupéfiants



La réglementation concernant le tabac s'applique au sein de l'espace jeunes tel que l'indique le décret n° 2006-1386 du 15/11/2006 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectifs.

« Art. R. 351-1. – l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectifs mentionnée à l'article L.3511-7 s'applique :

1° Dans les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ;

2° Dans les moyens de transports collectifs ;

3° Dans les espaces non-couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs ».

De même, **le vapotage est interdit au sein de l'accueil jeunes** pour des raisons préventives.

Par ailleurs, la détention, la consommation ainsi que la vente d'alcool ou de toute autre substance illicite sont totalement proscrites.

Pour toutes ces raisons, les éventuels contrevenants seront invités à sortir de l'enceinte de l'accueil jeunes en leur rappelant les règles d'accès à l'accueil jeunes ainsi que le respect de la loi en vigueur.

Le suivi sanitaire

Chaque jeune a fait remplir par ses parents, ou tuteurs, une fiche sanitaire lors de son inscription où sont évoquées les informations relatives à la santé de celui-ci.

Matthys Sautier, référent sanitaire pour l'accueil jeunes, tiendra un registre dans lequel seront indiqués les éventuels soins donnés aux mineurs lors de temps d'accueil ou d'activités. Il sera garant de la bonne tenue et de la mise à jour des trousseaux de premiers soins (accueil et activités/sorties).

L'ensemble de l'équipe sera également vigilant sur les aspects de traçabilité concernant la consommation des denrées alimentaires, l'établissement d'échantillons en cas de transformation de produits alimentaires et tiendra à jour le relevé de température du réfrigérateur de l'accueil jeunes.

2 - Les activités et les actions

Généralités

La mise en place d'activités favorise la dynamique de groupe, l'entraide et la solidarité. L'activité pour le jeune doit être source de plaisir, d'épanouissement et de convivialité. Elle permet la construction de l'individu au travers de l'apprentissage de techniques, elle fait appel à la créativité et l'expression de chacun. La découverte et l'apprentissage seront les priorités dans la mise en œuvre des activités.

L'activité ponctuelle, axée sur la découverte pourra tendre, selon les besoins et les attentes, vers la mise en place d'ateliers ou de stages. Cela favorise l'engagement du jeune et la prise de conscience de certaines responsabilités, mais aussi la valorisation du travail effectué au cours des différentes séances.

La place du jeune

L'équipe d'animation souhaite offrir une place prépondérante aux jeunes dans la mise en œuvre des activités. Elle devra développer pleinement ses capacités à prendre en main ses temps de loisirs :

- Choix et décision dans la mise en œuvre des activités
- Implication dans la préparation et la menée
- Mise en avant de ses savoirs faire et de ses compétences
- Expression du degré de satisfaction à l'issue de l'activité

Le jeune sera libre de participer ou non à l'activité dans le respect des engagements qu'il aura pris.

La place de l'animateur

L'attitude de l'animateur pourra être différente selon l'activité proposée. Il pourra, soit apprendre une technique particulière et donc dans ce cas avoir une présence active, soit au contraire susciter la créativité et l'imagination du jeune et alors assurer une présence discrète.

Il devra aussi tendre à développer les potentialités de chacun et faire découvrir un maximum de choses nouvelles.

De plus l'animateur devra être force de proposition au regard de ses compétences et des attentes exprimées. Il devra également définir son rôle dans la présentation, la menée et l'aboutissement de l'activité.

Enfin il devra motiver, susciter, donner envie, responsabiliser, mettre en valeur les jeunes dans les activités auxquelles ils participent. Les jeunes se sentiront impliqués et concernés en participant notamment à tous les aspects de l'activité (préparation, mise en place, rangement).

Les activités de proximité

Elles se font au sein de l'accueil jeunes ou dans ses environs proches sur plusieurs champs d'intervention :

- Sportif
- Culturel
- Artistique
- Festif
- Citoyen
- Numérique



Ceci afin de répondre au mieux aux besoins du public, en profitant des compétences de l'équipe. Ces activités peuvent être gratuites ou payantes selon différents critères (coût du matériel, intervenant extérieur, investissement collectif et/ou individuel...) et dans ce cas le tarif sera modulé en fonction du quotient familial.

Les sorties

Ce sont les activités qui nécessitent un déplacement en dehors de la commune pour des activités.

Elles permettent de proposer aux jeunes un autre cadre que celui de l'accueil jeunes avec ses avantages et ses contraintes (règles propres au lieu ou au prestataire). Elles permettent l'ouverture des jeunes sur l'extérieur et, à l'occasion, de constituer des groupes plus importants en favorisant la rencontre avec d'autres espaces jeunes. Leurs coûts varient selon les critères définis en amont par la municipalité de la Garnache et l'association ifac en fonction du quotient familial.

Les activités « hors les murs »

Ce sont les activités proposées aux jeunes qui viennent peu ou pas à l'accueil jeunes. Elles se déclinent sous différentes formes : la diffusion d'informations concernant le Forum, la mise en place d'activités ludiques dans un lieu extérieur ou encore la proposition d'animations de prévention et de promotion à la santé. Ces activités peuvent être menées en collaboration avec les animateurs de Challans-Gois sur la Garnache ou à proximité des établissements scolaires où peuvent être les jeunes Garnachois (Collèges, Lycées...).



Les séjours

C'est le moyen de proposer aux jeunes de partir en vacances de manière différente. Les séjours s'inscrivent dans la continuité du travail qui s'effectue au sein de l'accueil jeunes sur l'apprentissage de la vie en collectivité. Ils favorisent la rencontre et le mélange de différents publics et permet la découverte d'un nouvel environnement naturel et humain.

Ils peuvent se présenter de manière différente suivant l'âge et l'implication des jeunes. On différencie les séjours dit « clés en main », des séjours « projet jeunes ». Dans le premier cas c'est un séjour monté entièrement par l'équipe d'animation qui correspond à une tranche d'âge et qui reste dans un budget raisonnable. Dans le cas du « projet jeunes », ce sont les jeunes qui sont amenés à rechercher leur destination, leurs activités, les objectifs de leur séjour ainsi que la réalisation de leur budget.

Dans les 2 cas, des autofinancements pourront être mis en place afin de réduire le coût de ces séjours. Ils pourront être collectifs ou individuels.

L'accompagnement des jeunes souhaitant partir en autonomie est également une possibilité qui, pour le moment n'a pas été exploitée. Cet accompagnement pourra se faire en amont sur tous les aspects organisationnels et logistique du séjour et ce, en fonction du souhait des jeunes.

Les projets

L'accueil jeunes est un lieu d'élaboration de projets. Au travers des regroupements, des rencontres, l'animateur a pour rôle de favoriser l'émergence de projets en recensant les souhaits exprimés par les jeunes.

Le projet peut être à caractère artistique, ludique, festif, sportif, culturel, humanitaire ou social.

Au stade de la proposition, l'animateur doit évaluer et faire prendre conscience de la possibilité de réalisation de l'action (délai, coût, ...). Ensuite son rôle est de regrouper, mobiliser les volontés, assurer un rôle de régulateur, d'accompagnateur et de coordination. Il devra adapter sa présence et sa contribution en fonction de l'avancée du projet et de la capacité du public.

L'animateur s'appuie sur son expérience et ses compétences personnelles et favorise le partenariat local (associations, municipalité...)



3 - Le relationnel

Directeur-animateur

Le directeur est, par définition, le référent, il aura la charge de recruter une équipe dynamique, motivée, responsable, complémentaire et disponible. Les relations au sein de l'équipe se feront dans un cadre bienveillant, dans le respect des différences et dans un esprit d'échange de compétences et de savoir-faire. Dans un souci d'évolution personnelle et professionnelle, chacun veillera à faire des retours objectifs sur le travail effectué et les problématiques rencontrées.

Animateur(trice)-jeunes

L'animateur(trice) est, aussi, référent, garant de la sécurité physique et affective des jeunes accueillis, et pose des repères pour permettre à chacun d'évoluer. Ces relations doivent rester dans le cadre professionnel et non tendre vers des liens affectifs qui fausserait l'objectivité de l'animateur(trice).

Pour obtenir une autorité saine et juste, l'animateur(trice) devra proposer aux jeunes une image basée sur :

- La clarté et la cohérence dans ses propos
- L'honnêteté et l'objectivité
- La compétence dans ce qu'il propose
- Les capacités relationnelles (écoute, ouverture, disponibilité, prêt au dialogue)
- La capacité à donner et recevoir des signes de reconnaissances (positifs et/ou négatifs)

L'équipe, dans son ensemble, devra être cohérente dans ses attitudes et dans ses choix.

Les animateurs(trices) devront prendre en compte les sollicitations des jeunes. Ils(elles) doivent reconnaître le droit à la parole et aux idées de tous. Les transgressions liées aux règles de fonctionnement seront gérées de façon quotidienne. L'intervention de l'animateur(trice) privilégiera la prise de conscience du jeune face à son acte et l'amènera à réparer celui-ci.

Enfin une confiance et un respect mutuel ne pourront s'instaurer que si chacun est capable de reconnaître ses erreurs et faire preuve de remise en cause.

Face à des situations problématiques (violence physique, verbale...), le comportement et l'attitude de l'animateur(trice) devra s'adapter pour gérer au mieux les conflits. En invitant les protagonistes à un entretien afin de déterminer les solutions possibles et acceptables ainsi que leurs modalités d'application.

Jeune-jeunes

Les relations doivent se faire dans un cadre serein, de respect mutuel et dans l'acceptation des différences. Elles doivent favoriser la discussion, la rencontre pour créer du lien et favoriser la dynamique d'échange et d'action.

Directeur (et animateurs(trices)) -acteurs locaux

Il est garant des relations entre la structure jeunesse et les acteurs locaux (mairie, associations, collèges, commerçants...). Il entreprend et développe des partenariats pour la mise en place d'actions communes dans le but de valoriser le tissu local et le dynamisme des jeunes en général et de l'association ifac en particulier. Les partenariats développés jusqu'ici se sont tournés vers les établissements scolaires : écoles par le biais de la gestion du CME, la communication ainsi que la mise en place du PEDT, les collèges, lycées et MFR dans le cadre des interventions de « l'arpenteur » et celui de l'info jeunes et du relais Info jeunes. Divers partenariats avec le tissu associatif de la commune ont pu être mis en place de manière ponctuel (initiation musique Traditionnel avec Aloubi, initiation danse avec Man Danse, initiation roller...). Les partenariats avec le réseau des accueils jeunes Ifac permet également de mettre des animations et sorties plus importantes en favorisant les échanges entre jeunes de différentes communes.

Conclusion

Ce projet pédagogique basé sur le projet éducatif général de l'ifac et sur les orientations politiques de La Garnache, nous permet de présenter le cadre dans lequel les jeunes vont pouvoir évoluer. Les axes développés ont été choisis en fonction du public accueilli, du contexte et des compétences de l'équipe.

Il sera amené à évoluer au cours du temps en fonction de ces mêmes critères mais aussi en fonction des partenariats développés que ce soit au niveau local, régional voir même international.